

# La situation au Togo

## Droits de l'homme, justice et sécurité

Farida Traoré

Weyermannsstrasse 10  
Postfach 8154  
CH-3001 Bern

Für Paketpost:  
Weyermannsstrasse 10  
CH-3008 Bern

T++41 31 370 75 75  
F++41 31 370 75 00

info@osar.ch  
www.osar.ch

PC-Konto  
30-16741-4  
Spencenkonto  
PC 30-1085-7

9 avril 2008


A propos de l'autrice:

Farida Traoré est née en 1974 à Lomé. Après l'école primaire et secondaire elle étudia l'Anglais et l'Allemand à l'Université du Bénin à Lomé (Togo). Farida Traoré arriva en Allemagne en 1998 après ses études à Lomé. En Allemagne elle étudia la Sociologie. Elle acheva ses études de Sociologie en 2004. Dès lors elle travaille tant que conseillère et spécialiste de l'Afrique.

Aussi bien tant qu'élève tout comme pendant ses études, Farida Traoré fit partie des différentes associations et mouvements estudiantins de lutte pour la démocratisation du Togo. Elle n'est pas membre d'un parti politique même si elle demeure sympathisante des partis de l'opposition.

## Impressum

**EDITEUR**

 Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR  
Case postale 8154, 3001 Berne  
Tél. 031 370 75 75  
Fax 031 370 75 00  
E-Mail: [info@osar.ch](mailto:info@osar.ch)  
Internet: [www.osar.ch](http://www.osar.ch)  
ccp: 30-1085-7

**AUTRICE**

Farida Traoré


**VERSIONS**

allemand, français

**PRIX**

Fr. 20.-- y compris 2,4 % TVA., frais de port en sus

**COPYRIGHT**

© 2008  Organisation suisse d'aide aux réfugiés Berne  
copies et impressions autorisées sous réserve de la mention de la source.

## Sommaire

<b>1</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>La situation sociopolitique au Togo .....</b>	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>Problèmes de sécurité au Togo .....</b>	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>Le système judiciaire au Togo .....</b>	<b>7</b>
<b>5</b>	<b>Situation des droits de l'homme au Togo .....</b>	<b>8</b>
	5.1 Les droits civils, respect de l'intégrité de la personne humaine .....	9
	5.2 La liberté d'expression et de presse .....	10
	5.3 La liberté d'accès à l'Internet .....	11
	5.4 La liberté de réunion et d'association .....	11
	5.5 La liberté de religion .....	11
	5.6 Le respect des droits politiques .....	12
	5.7 Le droit à la justice.....	12
	5.8 Les droits des femmes .....	13
<b>6</b>	<b>Annexe: Sources utilisées .....</b>	<b>15</b>
<b>7</b>	<b>Autres sources.....</b>	<b>16</b>

# 1 Introduction

Vous avez besoin d'informations sur la République du Togo? Vous vous intéressez pour les derniers événements dans ce pays de septembre 2005 à nos jours? Le présent article a pour but de vous informer sur les récentes évolutions de la situation sociopolitique, des droits de l'homme, du système judiciaire et de la sécurité. La période concernée est de Septembre 2005 jusqu'à la date de parution.

Mais avant d'aborder les thèmes mentionnés ci-dessus, une présentation générale de la République togolaise s'impose.

Le Togo est un petit pays d'Afrique de l'ouest situé sur le Golfe de Guinée avec une superficie de 56'600 Km<sup>2</sup>. Ses pays limitrophes sont le Ghana à l'ouest, le Bénin à l'Est et au Nord le Burkina Faso. Sur le plan économique, le Togo a connu dans les années 1970 et 1980 une économie prospère non seulement à cause de rentables cultures vivrières et de rentes (café, cacao, palmiers à huile) mais aussi et surtout du fait du boom du phosphate et du coton, deux produits d'exportation qui avaient permis au Togo d'assainir sa trésorerie. Mais très rapidement la situation a changé. La production et le prix des phosphates a diminué alors que les projets socio économiques réalisés dans le cadre du troisième plan quinquennal de développement économique et social (1975–1980) qui a bénéficié du boom de phosphates, s'avéraient surdimensionnés.

Au début des années 1990, l'Union Européenne, la Banque Mondiale et le Fond Monétaire International mettent un terme à leurs coopérations avec le Togo pour cause de déficit démocratique. Cette mesure enfonça tout le pays dans l'abîme économique. L'état mais surtout le secteur informel, occupant près de 90 % de la population active et déjà affaibli par les troubles sociopolitiques, furent sévèrement touchés.

D'un point de vu historique le Togo fut colonisé par l'Allemagne de 1884 à 1914. Avant la première Guerre mondiale, le Togo avait une superficie de 90'500 km<sup>2</sup>. Après cette guerre le territoire togolais, placé sous mandat de la Société Des Nations (SDN), fut partagé entre la France qui obtint 2/3 du territoire et la Grande Bretagne avec 1/3 appelé Togo britannique.

En 1956, à l'issue d'un référendum, le Togo britannique fut incorporé à la Gold Coast qui représente l'actuel Ghana. Les deux autres tiers, l'actuel Togo, devinrent indépendants de la France le 27 Avril 1960.

Monsieur Sylvanus Olympio, qui était le président du Comité de l'Unité Togolaise (CUT), le parti indépendantiste et majoritaire lors des élections de 1958, fut déclaré président de la république togolaise. Les relations avec son désormais ancien colonisateur, la France, restèrent, durant tout son mandat, très tendues.

En 1963, Sylvanus Olympio ayant refusé la réinsertion dans l'armée togolaise d'une poignée de soldats rapatriés de l'armée française ayant combattu dans les rangs de cette dernière au cours de la guerre d'Algérie, fut alors assassiné le 13 janvier de la

même année par ces mêmes soldats. Ils étaient majoritairement de l'ethnie Kabyè du Nord Togo sous la direction d'Eyadema Gnassingbé.

Après avoir laissé le pouvoir aux civils pendant quatre années, Eyadema Gnassingbé reprend le pouvoir le 13 janvier 1967 pour «une durée provisoire» afin de simplement, selon ses propres mots, «remettre de l'ordre dans la maison». Mais c'est la mort subite le 5 février 2005 du président qui a pu mettre fin à ses fonctions à la tête de la république togolaise.

C'est cette période, faisant suite à sa mort et durant laquelle la gestion de l'état fut confiée à son fils Faure Gnassingbé qui lui succède, que nous analyserons dans cet article.

En effet, après que Faure Gnassingbé ait passé deux ans au pouvoir, nous nous posons les questions suivantes: Comment fonctionne désormais l'appareil judiciaire et la sécurité intérieure au Togo? La situation des droits de l'homme, point le plus sensible du régime Eyadema a-t-elle évolué?

Cet article a pour prétention de relater la situation actuelle au Togo. Dans cette optique nous nous référons à de nombreux rapports et articles publiés dans différents journaux et sites Internet par des organisations internationales gouvernementales ou non gouvernementales, des représentations diplomatiques au Togo, mais également à nos expériences personnelles et à nos échanges avec des personnes dignes de confiance et avisées sur le Togo.

## 2 La situation sociopolitique au Togo

Depuis plus de quarante ans, les hommes politiques togolais ont mené une politique absurde qui consiste à falsifier la réalité. Du coup le Togo est devenu un pays où mensonge et méfiance sont monnaie courante.

«Quant à l'Etat qui a tout envahi, il est incapable de gérer ses finances, ses fonctionnaires, ses écoles, sa justice, ses hôpitaux et sa politique de solidarité. La société a disparu et le Togo est devenu le haut lieu de désobéissance civile et fiscale. Le Togo est désormais un pays des plus paresseux où chacun pense qu'en travaillant, il renfloue les hommes au pouvoir et n'y trouve pas son propre compte.»<sup>1</sup>

L'avènement de Faure Gnassingbé au pouvoir, loin d'être une simple évolution, devrait marquer une étape décisive. Le phénomène de rejet du régime Eyadema a atteint un tel paroxysme que personne ne pouvait concevoir dans ces conditions, que le pouvoir puisse échoir à un autre Gnassingbé. Mais le Togo est dirigé depuis deux ans par Faure Gnassingbé qui succéda à son père à la suite des élections du 24 avril 2005, élections émaillées de graves violences qui ont fait des centaines de morts dans ce petit pays d'Afrique de l'ouest.

Ces élections présidentielles du 24 avril 2005 sont considérées comme l'un des évènements les plus violents de l'histoire du Togo.

---

1 Togoforum N° 575 du 6 novembre 2006.

En effet, dès la proclamation des résultats qui donnait Faure Gnassingbé gagnant des élections, la masse populaire, la plus part des jeunes sympathisants de l'Union des Forces du Changement (UFC, un des partis politiques de l'opposition dite radicale) dans les grandes villes, descendirent dans les rues pour protester contre ces résultats. Ils se livrèrent ainsi à des affrontements violents et mortels contre les Forces Armées Togolaises (FAT). Ces affrontements ont fait plus de 500 morts selon le rapport de l'ONU, 800 même selon la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme sans compter les innombrables blessés. L'état togolais déclara une centaine de morts.

Esso Boko, l'ancien ministre de l'intérieur actuellement en exil en France, a toujours souligné que comme l'arrivée au pouvoir de Faure Gnassingbé fut sanglante il a maintenant l'obligation morale d'entreprendre une politique d'union nationale et de réconciliation.<sup>2</sup>

Installé à la présidence togolaise, Faure Gnassingbé a décidé de présenter une autre image de la gouvernance au Togo: le nouveau jeune président, promit et entama des réformes à plusieurs niveaux.

Un premier Ministre est nommé dans les rangs de l'opposition dite radicale suite à l'Accord Politique Global (APG) signé par tous les partis politiques togolais et par certaines formations de la société civile.

Sous Faure Gnassingbé des rencontres Gnassingbé-Olympio<sup>3</sup> furent possibles. La dernière en date, le 21 novembre 2007 eut lieu au palais de la présidence à Lomé.<sup>4</sup>

Le régime Faure Gnassingbé a également souscrit aux 22 Engagements avec l'Union Européenne, engagements pris par le régime de son père peu avant la mort de ce dernier. Ceux-ci aboutirent à la conclusion de l'Accord Politique Global dans la capitale burkinabée sous l'égide de Blaise Compaoré, médiateur dans la crise sociopolitique togolaise et président du Burkina Faso.

Le Togo a aussi adopté un ambitieux Programme National de Modernisation de la Justice (PNMJ) sur une durée de 5 ans (2006–2010) et d'un montant de 15 millions d'euros afin de mettre en œuvre un processus de réforme qui vise, entre autre, à améliorer la sécurité juridique et judiciaire.<sup>5</sup>

Où en est Faure Gnassingbé avec ses réformes? Ce n'est pas seulement l'UFC qui constitue l'handicape pour le Chef de l'État. C'est surtout les dignitaires de l'ancien régimes et de l'ancien parti unique, ceux-là même qui, avec l'aide de l'armée, l'ont porté à la magistrature suprême, qui sont contre ses reformes.

---

2 Esso Boko plaïda pour un report des présidentielles, afin d'éviter un « bain de sang » selon ses propres mots. Heurté à une sourde oreille de la part des tenants du pouvoir décidés à aller jusqu'au bout pour porter haut Faure Gnassingbé, Esso Boko démissionna de son poste et se réfugia pour sa sécurité dans l'enceinte de l'ambassade de l'Allemagne au Togo, d'où il parti pour la France, pays où il est actuellement réfugié.

3 Gilchrist Olympio est le fils du premier président du Togo, Sylvanus Olympio, assassiné le 13 janvier 1967 par un groupe de militaires sous les commandes d'Eyadema Gnassingbé, père de Faure. Eyadema Gnassingbé dirigea le Togo jusqu'à sa mort et aucune rencontre fut possible entre Gilchrist Olympio et lui.

4 Source: [www.republicoftogo.com/central.php?o=5&s=1&d=3&i=1273](http://www.republicoftogo.com/central.php?o=5&s=1&d=3&i=1273).

5 Source: [www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france\\_830/aide-au-developpement\\_1060/politique-francaise\\_3024/instruments-aide\\_2639/fonds-solidarite-prioritaire-fsp\\_2640/projets-approuves-2006\\_16685/projets-approuves-par-pays\\_16686/togo\\_16730/appui-au-programme-modernisation-justice-apju\\_50228.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/aide-au-developpement_1060/politique-francaise_3024/instruments-aide_2639/fonds-solidarite-prioritaire-fsp_2640/projets-approuves-2006_16685/projets-approuves-par-pays_16686/togo_16730/appui-au-programme-modernisation-justice-apju_50228.html).

Aujourd'hui ce n'est plus un secret pour personne: le parti au pouvoir est scindé en deux tendances principales, d'un côté ceux qui sont pour les réformes de Faure Gnassingbé et de l'autre les conservateurs qu'incarne son jeune frère ou plus précisément son demi-frère, Kpatcha Gnassingbé.

C'est ainsi que dans son article intitulé «Togo, les frères ennemis» paru dans Jeune Afrique du 18 au 24 novembre 2007, Cheick Yérim Seck, envoyé spécial dudit journal à Lomé qualifie les relations entre les deux frères de «très tendues». Les protagonistes occupant des postes très importants à la tête du pays (Faure président et Kpatcha ministre de la défense), il convient de se soucier ce qu'il adviendrait si cette crise que plusieurs personnalités dont les chefs d'état du Gabon et du Burkina Faso ont tenté de dénouer, ne trouvait pas d'issue favorable.

La situation actuelle du Togo laisse difficilement présager du visage sociopolitique que ce pays aura à court ou à long terme.

Actuellement le parti au pouvoir, plus à l'aise que jamais avec 50 députés sur 81 au parlement, avec un premier ministre issu de ses rangs et une cour constitutionnelle composée essentiellement des membres du Rassemblement du Peuple Togolais (RPT) n'a plus nécessairement besoin de l'appui des Forces Armées Togolaises pour mener sa politique.

Même si l'Union des Forces du Changement (UFC) constitue la deuxième force politique ou plus précisément parlementaire du pays avec 27 sièges à l'assemblée, elle ne semble pas constituer un danger ou un handicap pour la politique qu'adoptera le RPT. Il revient seulement à ce parti, du moins pour un mandat de cinq ans, à décider s'il veut un changement au Togo ou pas.

Or à l'allure des choses, avec un chef de l'état, un chef du gouvernement un président de l'assemblée nationale tous issus du RPT avec une cour suprême acquise à leur cause, il y a lieu de se demander où est le changement.

Aussi après la reprise totale de la coopération entre le Togo et l'Union Européenne et aussi avec Le Fond Monétaire International pour ne citer que cela, plus rien n'oblige le régime Faure Gnassingbé de poursuivre les auteurs des crimes meurtriers suites aux élections présidentielles d'Avril 2005, crimes énumérés dans différents rapports précités.

Même si par simple générosité ou complaisance ce régime optait pour un certain changement, ce dernier serait-il du goût de l'armée ou des caciques de l'ordre ancien qui ont porté le fils du père à la magistrature suprême?

Un point que nous ne voulons pas perdre de vue dans ce sous chapitre, c'est le rôle joué par la société civile, les organisations non gouvernementales (ONG) dans les affaires politiques du pays, c'est la place du secteur dit informel, de l'homme de la rue dans le développement sociopolitique du Togo, c'est leur rapport avec l'état ou le gouvernement.

En Afrique en général et au Togo plus particulièrement il existe une grande distance entre les hommes politiques et les autres citoyens. À notre avis, il reste beaucoup à faire en ce qui concerne la participation active de la population civile au processus politique. Pour y parvenir, il faudrait que l'état crée un cadre de concertation entre

les gens du secteur informel, les organisations non gouvernementales (ONG) et lui même.

Depuis le déclenchement du processus démocratique au Togo, les relations entre les politiciens et les autres acteurs non-étatiques demeurent tendues. C'est un avis que ceux qui ont opté pour la politique du parti au pouvoir ne partageront pas mais la population civile est confrontée à des difficultés pour faire entendre ses demandes et souhaits envers le gouvernement.

Bien que des signes d'amélioration soient visibles en ce qui concerne la liberté de presse et d'association par exemple, les rencontres entre les forces armées et les civils se font encore dans des conditions tendues.

Ce rapport entre citoyens et forces de sécurité pose un problème crucial, à savoir celui de la sécurité intérieure au Togo, thème que nous allons développer dans le chapitre suivant.

### **3 Problèmes de sécurité au Togo**

Au Togo, il existe les trois corps de sécurité: la police, la gendarmerie et l'armée. Parmi ces derniers, ce sont les militaires qui apparaissent le plus et qui sont responsables de la sécurité ou plus exactement de l'insécurité dans la vie de la population civile.

Les rapports de forces très inégaux entre civils et militaires méritent qu'on s'attache à leur évolution historique.

Pour mieux cerner le rôle que joue l'armée dans la vie sociopolitique du Togo, il suffit de remonter aux années 1960, plus précisément le 13 janvier 1963 date à laquelle ce groupe de militaires sous le commandement d'Eyadema Gnassingbé, assassina le premier président du Togo. Dès lors l'armée n'a plus quitté la scène politique jusqu'à nos jours.

Comme mentionné dans les chapitres précédents, Eyadema Gnassingbé a pris le pouvoir le 13 janvier 1967 après que son groupe et lui même n'aient pris la peine d'observer la situation, tolérant quatre années durant des civils à la tête de l'état. Arrivé au pouvoir juste «pour mettre de l'ordre avant de remettre la gestion de l'état aux civiles» selon ses propres mots, Mr. Gnassingbé a eu le temps nécessaire pour constituer l'une des armées les plus organisées de l'Afrique et de la façonner à son image.

De suite, l'armée togolaise est une armée ethnicisée. Le général Eyadéma a bâti essentiellement les Forces Armées Togolaises (FAT) autour de son groupe ethnique. La conférence nationale de juillet-août 1991 est venue confirmer des chiffres valides encore de nos jours dans leur ensemble. Sur les 13'000 hommes que les FAT comptent, 10'000 viennent de la partie septentrionale du pays et les 3000 restant du Sud. Parmi ces 10'000 hommes du Nord, 7000 sont Kabyè, et parmi ceux-ci 3000 sont originaires de Pya, le village natal du Président. Alors que les Kabyè représentent entre 10 et 12 % de la population, au sein des effectifs des forces ar-



mées en revanche, ils constituent à eux seuls 53,84 %, dont 23 % de Pya, alors que le Nord dans son ensemble compte 76,92 % des effectifs globaux si on se fie à l'intervention de T. Apedo-Amah à la conférence nationale en 1991.<sup>6</sup>

Dans son article intitulé «Togo: les forces armées togolaises et les dispositifs de contrôle», article publié le 28 décembre 2005 sur le site internet de «le Togolais.com», Comi Toulabour analyse l'ossature des forces armées togolaises, pour conclure que le Togo est le pays le plus militarisé au monde avec un ratio de 1 militaire pour 250/300 habitants environ. Les effectifs seraient passés de quelque 300 hommes dans les années 1960 à plus de 13'000 aujourd'hui, avec une montée régulière des dépenses militaires depuis l'accession du général Eyadéma au pouvoir en 1967.<sup>7</sup>

Intégrées à la vie politique comme un acteur ordinaire, les forces armées se sont donc substituées aux forces de police et de gendarmerie dans l'administration de la sécurité. Police et gendarmerie sont devenues ainsi des forces supplétives voire absentes dans la gestion de la sécurité intérieure qui leur est traditionnellement dévolue. On pourra résumer le rôle de ces deux corps à l'élaboration des cartes d'identité et de passeports et au règlement des trafics de la circulation.

Parallèlement aux FAT, les milices paramilitaires tels le Haut Conseil des Mouvements estudiantins (Hacame), la Ligue togolaise des étudiants et stagiaires, l'Union des étudiants du Togo et la Fédération des étudiants et scolaires du Togo ainsi qu'une dizaine de sociétés de gardiennage apparues à partir des années 1990, viendront prêter main forte à l'armée, engendrant plus d'insécurité meurtrière que de sécurité pour les citoyens, notamment aux moments des élections comme le démontrent régulièrement tous les rapports des organisations de défenses des droits de l'homme qui sont eux dignes de confiance.<sup>8</sup>

Pour prouver à la communauté internationale qu'un changement a eu lieu au Togo, le régime en place a intérêt à ce que les opposants se sentent en sécurité dans ce pays.

Mais nous doutons fort, qu'il puisse ou veuille volontairement garantir la sécurité de la population civile ou des «petits opposants» peu connus.

Aussi le régime soutenu par l'armée n'a pas une main mise totale sur celle ci, elle maîtrise encore moins les nouveaux paramètres suite à la naissance des milices paramilitaires et des sociétés de gardiennage.

La preuve, malgré les rapports accablants établis par l'ONU et différentes organisations des droits de l'homme sur les problèmes de sécurité, le gouvernement togolais tarde à faire la lumière sur cette affaire et faire poursuivre les coupables. Nous reviendrons sur ce fait au quatrième chapitre de notre article consacré à la situation des droits de l'homme au Togo.

---

6 Comi Toulabour, «Togo les forces armées togolaises et le dispositif sécuritaire», source: [www.letogolais.com/article.html?nid=2370](http://www.letogolais.com/article.html?nid=2370).

7 Voir source précédente.

8 Etats Unis, Département d'Etat, «Togo, rapport 2006 sur la situation des droit de l'homme», source: <http://french.togo.usembassy.gov/rsdh2005.html>.

Mais avant cela nous aborderons au chapitre suivant un des aspects aussi d'importance capitale dans la gestion de l'état ou de la politique togolaise à savoir le système judiciaire.

## 4 Le système judiciaire au Togo

Le système judiciaire togolais repose sur la juridiction française: le système judiciaire civil comprend la Cour Suprême, les Cours d'Appel, et les Tribunaux de Première Instance. Il existe un tribunal militaire chargé de juger les crimes commis par les forces de sécurité; ce tribunal délibère à huis clos. En ce qui concerne le code de procédure pénale, le système judiciaire recourt au droit coutumier et au code napoléonien pour juger des affaires civiles et criminelles. Les procès sont ouverts au public, des jurys sont présents, et les procédures judiciaires sont généralement respectées.

L'information, la sensibilisation et la transparence demeurent toutefois un problème majeur. Un Togolais issu de la zone rurale ignore tout ou presque de la structure et du fonctionnement du système judiciaire au Togo. Dans les zones rurales, le chef du village ou le conseil des sages est autorisé à juger des affaires criminelles et civiles mineures. Ceux qui rejettent l'autorité des tribunaux coutumiers peuvent saisir les tribunaux modernes, point de départ des procès en zones urbaines.

Au Togo, il n'existe pas de Tribunaux religieux entant que tels; les chefs religieux reconnus par leur communauté peuvent uniquement intervenir dans des affaires de divorce ou dans des cérémonies de mariage ou de baptême sur invitation des intéressés.

C'est pourquoi la loi «Sharia» appliquée dans des pays islamiques ou certaines régions comme le Nord du Nigéria n'existe pas ici.

La cour constitutionnelle quant à elle coiffe tout le système des tribunaux. Elle est la plus haute cour chargée des affaires constitutionnelles, tandis que la Cour Suprême est la plus haute cour chargée des affaires judiciaires civiles. La cour constitutionnelle demeure l'instance juridique la plus connue de tous les Togolais.

En effet la cour constitutionnelle est connue de tous du fait de son rôle prépondérant dans le processus électoral.

Pour rappel, le contentieux des candidatures à la députation, ainsi que les contestations concernant les opérations de vote et la conformité des résultats proclamés par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) relèvent de la compétence de la Cour Constitutionnelle. Comme son nom l'indique, elle est la seule cour habilitée à vérifier la conformité des décisions politiques avec la constitution en les validant ou en les rejetant pour non conformité. La particularité togolaise est qu'elle est restée jusqu'ici loyale au régime en place et au service de ce dernier. A l'époque du parti unique, ce fait n'était pas marquant puisque tout le monde appartenait au Rassemblement du Peuple Togolais (RPT) du moins officiellement. Mais malgré l'avènement du multipartisme au Togo, cette institution, dont l'impartialité reste un principe sacré dans les textes, est demeurée inchangée en ce qui concerne l'apparte-

nance politique de ses membres. Il convient de rappeler qu'en 2005, au moment où l'assemblée nationale élisait les actuels membres de la Cour Constitutionnelle, cette assemblée était composée de députés appartenant à 100 % au RPT, le parti au pouvoir.

L'exécutif pouvait ainsi continuer d'exercer aisément un contrôle sur l'appareil judiciaire bien que la constitution prévoie l'indépendance de la justice. «La corruption est demeurée un problème. Les avocats offrent souvent des pots-de-vin aux juges pour influencer les verdicts. Un processus de réforme du système judiciaire, débuté en 2005, n'avait pas encore été pleinement mis en œuvre à la fin de l'année.»<sup>9</sup>

Selon Jean Tchessa Abi, garde des Sceaux, ministre de la Justice, «... la Justice togolaise est dans un état assez difficile, assez déplorable, lacunaire et ne répondait pas aux normes internationales auxquelles notre pays a adhéré».<sup>10</sup>

Le Togo a tout de même entrepris des initiatives dans l'optique de réformer son système judiciaire en 2005 en adoptant un ambitieux Programme National de Modernisation de la Justice (PNMJ). Le projet, prévu sur une durée de 5 ans (2006–2010), a un budget total de 15 millions d'euros. Ce projet a été validé en août 2005 par un atelier réunissant l'ensemble des acteurs du monde juridique et judiciaire, ainsi que les partenaires au développement du Togo.<sup>11</sup>

## 5 Situation des droits de l'homme au Togo

En 1987 déjà, le Togo, sous le régime du feu Général Eyadéma, fut le premier pays africain à ériger une organisation de défense des droits de l'homme, notamment la Commission Nationale des Droits de l'Homme (C.N.D.H). Elle était dirigée par Yaovi Agboyibo, qui devint ensuite un opposant farouche au régime dès le début des années 1990. Remarquable fut également la mise en place d'autres institutions de protection et de promotion des droits de l'homme, notamment un ministère chargé de la démocratie et de l'état de droit et une Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC).

En outre, le Togo a ratifié les principales conventions relatives aux droits de l'homme à savoir la convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (en 1972), la convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (en 1983), le Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels (en 1987) et la convention relative aux droits des enfants (en 1990). Toutes ces conventions font partie intégrante de la constitution révisée du 31 décembre 2002 dont l'article 50 stipule que «les droits et devoirs énoncés dans la déclaration universelle

9 Etats Unis, Département d'Etat, «Togo, rapport 2006 sur la situation des droit de l'homme», source: <http://french.togo.usembassy.gov/rsdh2005.html>.

10 Togoforum, N° 136 du 7 août 2006.

11 France, ministère des affaires étrangères: «Togo, Appui au Programme de Modernisation de la Justice (APJU)», source: [www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france\\_830/aide-au-developpement\\_1060/politique-francaise\\_3024/instruments-aide\\_2639/fonds-solidarite-prioritaire-fsp\\_2640/projets-approuves-2006\\_16685/projets-approuves-par-pays\\_16686/togo\\_16730/appui-au-programme-modernisation-justice-apju\\_50228.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/aide-au-developpement_1060/politique-francaise_3024/instruments-aide_2639/fonds-solidarite-prioritaire-fsp_2640/projets-approuves-2006_16685/projets-approuves-par-pays_16686/togo_16730/appui-au-programme-modernisation-justice-apju_50228.html).

des droits de l'homme et dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, ratifiés par le Togo font partie intégrante de la présente constitution».

Aussi nul ne peut actuellement renier les efforts officiels effectués par le régime du fils du père, pour montrer aux yeux du monde que la situation des droits de l'homme n'est pas aussi sombre comme bon nombre l'affirme.

Récemment Faure Gnassingbé exhorta le gouvernement sous le nouveau premier ministre Maly lors de sa toute première séance de tout faire pour mettre sur place selon les recommandations de l'Accord Politique Global, des commissions qui œuvreront pour faire la lumière sur les actes de violence à caractère politique, et de créer les conditions pour éviter dorénavant de tels actes. Cet appel fut repris par le nouveau premier ministre dans son discours de programme qu'il annonça devant les députés de l'Assemblée Nationale. Il déclara à cet effet «qu'une commission chargée de faire la lumière sur les actes de violences politiques depuis près de 40 ans au Togo sera rapidement installée afin d'étudier les 'modalités d'apaisement' des victimes. La commission devra travailler avec hauteur et lucidité et avec la volonté de créer les conditions d'une cohésion sociale pérenne».<sup>12</sup>

Cependant, que ce soit dans le domaine civil ou politique, économique ou social, tout observateur sérieux et honnête relèvera un grave déni des droits du citoyen, lequel est pris par un système quadragénaire, qui éprouve assez de mal à se débarrasser de vieilles méthodes bien contradictoires à la constitution et aux déclarations officielles de la part des gouvernants.

Quelques jours après la journée internationale des droits de l'homme, quelle est la situation exacte des droits de l'homme au Togo?

Pour aborder d'une manière plus pratique cette question, nous allons l'aborder sous différents aspects à savoir, les droits civils et politiques, les droits économiques et socio culturels, les droits de la femme, le dialogue social et la participation de la société civile à la gestion de la chose publique. Le point sur le pouvoir judiciaire étant déjà traité au chapitre précédant, nous ne ferons qu'énumérer son rapport avec les autres aspects des droits de l'homme.

Puisque notre analyse devrait se limiter à l'année 2005 nous nous permettons d'omettre les années antérieures.

## **5.1 Les droits civils, respect de l'intégrité de la personne humaine**

Au jour du 10 décembre 2007 par exemple, journée internationale des droits de l'homme, six personnes interpellées dans une sordide affaire de coup d'Etat contre le régime de Faure Gnassingbé à savoir Hermes Waomédé da Silveira, Président du mouvement «Alliance des Patriotes pour l'Unité et l'Action» en voie d'implantation au Togo, Tudzi Kossi représentant de l'UFC à Koussountou (Kpalimé), Akakpo Komi, Sergent à la retraite, Kpakpo Kodjo, Adjudant, Folly Kodjo, Sergent, Amétépé Yaovi, Caporal-chef seraient tous entrain de croupir depuis près de 29 mois à la

---

<sup>12</sup> [www.republicoftogo.com/central.php?o=5&s=1&d=3&i=1409](http://www.republicoftogo.com/central.php?o=5&s=1&d=3&i=1409).

Prison Civile de Lomé sous le chef d'accusation de «tentative d'atteinte à la sûreté de l'Etat». Une accusation qui ne leur a été signifiée que lors des enquêtes préliminaires et qui n'est point confirmée ni infirmée par le juge d'instruction. Et ce, depuis plus de deux ans.<sup>13</sup>

Selon la même source, les détenus dont le chef d'accusation n'est pas encore prononcé contre eux seraient presque tous malades, leur état de santé se dégradant continuellement.

En 2006, la situation des droits de l'homme au Togo semblait correcte parce que le régime de Faure Gnassingbé devait prouver à la communauté internationale que le Togo a fait des efforts considérables en matière de droits de l'homme et qu'il pouvait ainsi bénéficier de la reprise de la coopération avec ces institutions internationales et de leurs aides financières coupées depuis 1993. Dans cette optique, les droits de l'homme au Togo doivent être observés plus minutieusement après que ce régime en place ait atteint son objectif, à savoir la reprise des aides et de la coopération avec différents partenaires et plus particulièrement avec l'Union Européenne.

Le gouvernement a toutefois nié l'existence de prisonniers politiques. Cependant, plusieurs personnes arrêtées après l'élection présidentielle d'avril 2007 et affiliées à l'opposition, ont été détenues dans une prison près de Kara, fief du RPT.<sup>14</sup> Amnesty International (AI) a rapporté que des dizaines de personnes ont été incarcérées après les élections. Les forces de sécurité ont parfois transféré des détenus politiques vers des centres de détention secrets sous le contrôle de l'armée ou de la milice du RPT. Puisque le gouvernement n'a pas reconnu l'existence de détenus politiques, il n'a permis à aucune organisation de les rencontrer.<sup>15</sup>

Notre analyse des droits de l'homme au Togo se base essentiellement sur le rapport des droits de l'homme au Togo publié sur le blog de l'ambassade des Etats Unis, sur le dernier rapport d'Amnesty International publié sur le site de la diaspora togolaise au Canada (diastode)<sup>16</sup> mais aussi sur des récits fiables de différentes personnes connaissant bien le Togo, vivant aussi bien à l'étranger que dans ce pays.

## 5.2 La liberté d'expression et de presse

La constitution et la loi garantissent la liberté d'expression et de presse. La constitution a créé la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), chargée de garantir la liberté de presse, de veiller à l'application des normes d'éthique et d'attribuer les fréquences aux chaînes de télévision et de radios privées. Bien qu'indépendante de nom, dans les faits, la HAAC a toujours fonctionné comme un instrument du gouvernement. Le 12 mai 2006 par exemple, la HAAC a suspendu pour un mois le programme spécial quotidien sur le dialogue politique national diffusé par Radio Nostalgie, en accusant les invités ayant pris part à l'émission du 9 mai d'«avoir attaqué et systématiquement menacé des personnalités nationales et internationales» et d'«inciter la population à l'insurrection». Les invités en question, Alex

---

13 [www.etiame.com](http://www.etiame.com).

14 Etats Unis, Département d'Etat, source: <http://french.togo.usembassy.gov/rsdh2005.html>.

15 Voir source précédente.

16 Amnesty International (AI-Index: AFR 57/002/2007), source: «Togo: je veux savoir pourquoi on a tué mon fils», source: [www.diastode.org/Droits/ai\\_57\\_002\\_2007.html](http://www.diastode.org/Droits/ai_57_002_2007.html).

Konu de TV7 et Francis Amuzun de l'Observatoire Togolais des Médias, avaient critiqué la présence de Mai Manga Boucar, l'envoyée spéciale de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, car sa présence avait légitimé les résultats frauduleux des élections présidentielles d'avril 2005.<sup>17</sup>

### **5.3 La liberté d'accès à l'Internet**

Le gouvernement n'a pas imposé de restrictions à l'accès à l'internet, et il n'y a pas de preuves que le gouvernement surveille les courriels ou les sites de discussions ou d'échanges. Les personnes ou groupes de personnes pouvaient exprimer librement leurs points de vue sur internet, y compris par courriel. L'accès à l'internet est facile, sauf dans les régions reculées du pays.

### **5.4 La liberté de réunion et d'association**

La constitution et la loi prévoient la liberté de réunion; toutefois, dans la pratique, le gouvernement a généralement restreint ce droit, mais pas autant que l'année précédente.

Les citoyens ont le droit de s'organiser en associations et en partis politiques; dans les faits, le gouvernement a généralement respecté ce droit.

Il existe un grand nombre d'ONG. Elles doivent se faire enregistrer auprès du gouvernement, qui a défini les conditions de reconnaissance des associations et des ONG. Le Ministère de l'Administration Territoriale délivre les documents de reconnaissance officielle.

### **5.5 La liberté de religion**

La constitution prévoit la liberté de religion et, dans les faits, le gouvernement respecte ce droit; les croyants de différentes religions cohabitent sans difficultés. C'est la raison pour laquelle le Togo peut se prévaloir d'être un exemple de pays où les religions cohabitent en harmonie. Le gouvernement reconnaît trois principales confessions comme religions d'Etat: le Catholicisme, le Protestantisme et l'Islam. D'autres religions, telles que l'Animisme, le Mormonisme, et les Témoins de Jéhovah, doivent se faire enregistrer comme des associations. Une fois reconnues officiellement comme associations, elles jouissent des mêmes droits que les religions officielles.

Le gouvernement a reconnu plus de 758 groupes religieux durant les seize dernières années. L'Union Musulmane du Togo a rapporté que 65 groupes musulmans ont été enregistrés depuis 1991 auprès d'elle et auprès du ministère de l'intérieur. Des Organisations Non Gouvernementales musulmanes relevant du domaine de développement et des entreprises de radio et télévision islamiques en font parti.<sup>18</sup>

---

<sup>17</sup> Etats Unis, Département d'Etat, rapport 2006 sur la situation des droits de l'homme, source: <http://french.togo.usembassy.gov/rsdh2005.html>.

<sup>18</sup> Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor, source: [www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2005/61597.htm](http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2005/61597.htm).

## 5.6 Le respect des droits politiques

La constitution garantit le droit des citoyens à changer pacifiquement leur gouvernement, mais en même temps, le gouvernement et l'État avec l'armée à leur service sont très centralisés. Le gouvernement nomme les responsables et contrôle les budgets de toutes les entités gouvernementales à tous les niveaux, notamment les préfectures et les municipalités, moyen d'influencer le choix des chefs traditionnels. L'Assemblée Nationale n'exerce aucun droit de contrôle sur le pouvoir exécutif. Les réfugiés politiques tardent à rentrer volontairement. Ceux qui rentrent, restent sur leur garde, leurs persécuteurs jouissant toujours de l'impunité notoire qui règnent depuis 40 ans au Togo.

## 5.7 Le droit à la justice

Le droit à la justice prévalant dans de nombreux textes internationaux est également reconnu au Togo mais son application pose encore problème. Au Togo, toutes les victimes rencontrées par Amnesty International attendent que justice leur soit rendue et c'est la raison pour laquelle des dizaines d'entre elles ont décidé de porter plainte. C'est le cas de Patrice Fanou, père d'un enfant de six ans tué par balles à Lomé, le 26 avril 2005, jour de la proclamation des résultats de l'élection présidentielle.<sup>19</sup>

Selon ce rapport d'Amnesty International dont la mission séjourna à Lomé en juillet 2006, des membres du RPT furent aussi agressés par certaines milices de l'opposition. C'est le cas de feu Richard Kouakou Attipoe, à l'époque coordinateur de la campagne présidentielle du RPT à Baguida et qui par la suite fut nommé ministre de la Jeunesse et des sports dans le nouveau gouvernement formé en septembre 2006. Il décida ne pas porter plainte car craignant des représailles le visant lui-même ainsi que sa famille.

Une autre victime du RPT a indiqué à Amnesty International qu'elle n'envisageait pas porter plainte individuellement mais peut-être de manière collective. Blessé au cours de l'agression dont a été victime Richard Kouakou Attipoe, il a précisé qu'il avait témoigné devant la commission Koffigoh. Depuis lors, il n'y aurait eu aucune suite.<sup>20</sup>

Pour ces victimes membres du RPT, c'est le parti qui devrait réagir.

La réaction des autorités togolaises exprimée dans un courrier du 11 décembre 2006 adressée à Amnesty International fut décevante pour celle-ci. En effet, alors que tous les acteurs et observateurs de la crise togolaise s'accordent sur le fait que l'impunité est l'un des problèmes majeurs à résoudre, Amnesty International constate avec déception que les autorités togolaises ne prennent dans ce courrier aucun engagement concret, afin de traduire en justice les auteurs présumés des violences de 2005. L'organisation déplore également que la réaction officielle des autorités

---

<sup>19</sup> Amnesty International (AI Index: AFR 57/002/2007), «Togo: je veux savoir pourquoi on a tué mon fils», source: [www.diaistode.org/Droits/ai\\_57\\_002\\_2007.html](http://www.diaistode.org/Droits/ai_57_002_2007.html).

<sup>20</sup> Voir source précédente.

togolaises semble considérer le combat d'Amnesty International contre l'impunité comme «relevant aujourd'hui de 'l'histoire' car largement dépassé.»<sup>21</sup>

## 5.8 Les droits des femmes

La violence domestique à l'égard de la femme continue d'être un sujet trop souvent négligé: la loi n'interdit pas spécifiquement la violence domestique. En général, la police n'intervient pas dans des situations d'abus, et les femmes ne sont pas assez sensibilisées sur les mécanismes judiciaires officiels qui les protègent. Selon une ONG locale de défense des droits de la femme, les femmes battues représentent environ 6 % des femmes mariées.

Concernant le viol, la loi criminalise cet acte et prévoit des peines d'emprisonnement de 5 à 10 ans pour toute personne reconnue coupable de viol, mais ne pénalise pas spécifiquement le viol de la conjointe. Malgré la diligence du gouvernement à enquêter et à traduire en justice les cas de viols, rares sont les rapports sur le sujet à cause des stigmates sociaux associés au fait d'avoir été violé.

Les mutilations génitales féminines continuent d'être pratiquées sur environ 12 % des filles. La forme la plus répandue est l'excision, généralement pratiquée sur les fillettes, quelques mois après leur naissance. La plupart des groupes ethniques les plus larges ne pratiquent pas les mutilations génitales féminines. Ces mutilations sont illégales et ceux qui les pratiquent sont passibles de peines allant de 2 mois à 5 ans de prison et d'amendes substantielles. La loi est rarement appliquée, parce que la plupart des cas de mutilations génitales féminines interviennent en milieu rural où ni les victimes ni la police ne comprennent la loi et les coutumes locales qui remplacent souvent le système juridique.

La loi interdit la prostitution, y compris la tenue des maisons closes, et prévoit des amendes allant jusqu'à deux mille dollars (1 million de francs CFA) pour les tenanciers de maisons closes et les proxénètes. La prostitution à Lomé est assez répandue, étant donné que les possibilités économiques offertes aux femmes sont très limitées. A Lomé, plusieurs prostituées ont rapporté qu'elles étaient et sont toujours obligées de payer les forces de sécurité pour passer dans certains quartiers de la ville. Ce paiement prend souvent la forme de rapports sexuels. Les membres des forces de sécurité ont violé des prostituées qui ont refusé de payer. Le gouvernement n'a pas pris de mesures pour mettre fin à ces pratiques.

Un décret présidentiel interdit le harcèlement sexuel et surtout celui visant spécifiquement les élèves et étudiantes, bien que les autorités n'appliquent pas cette loi.

Bien que la loi stipule que les femmes soient égales aux hommes devant la loi, les femmes continuent d'être victimes de discrimination, surtout dans les domaines de l'éducation, des avantages liés à la pension, et de l'héritage, conséquence du droit coutumier. Un mari pourrait légalement restreindre la liberté de son épouse à exercer un emploi, ou contrôler ses revenus.

---

<sup>21</sup> Voir source précédente.



Dans les zones urbaines, les femmes et les filles dominent les activités du marché et le commerce; toutefois, les conditions économiques difficiles dans les zones rurales, où vit la majorité de la population, font que les femmes disposent de peu de temps pour des activités autres que les travaux domestiques et agricoles.

La loi encourage la scolarisation et l'alphabétisation de la femme. Mais la majorité de la population féminine reste attachée aux pratiques coutumières et religieuses par conséquent au rôle traditionnel de la femme: avec bien sûr quelques exceptions, les femmes dans les grandes villes exercent majoritairement le commerce et celles dans les villages s'adonnent aux travaux agricoles.

Le Code du Travail, qui régleme les pratiques du travail, exige un salaire égal pour travail égal, indifféremment du sexe, mais cette disposition n'est observée que dans le secteur formel. En vertu du droit coutumier, qui s'applique à la vaste majorité des femmes, une femme n'a aucun droit à la pension alimentaire ou au soutien des enfants en cas de divorce ou de séparation, ni aucun droit successoral en cas de décès du mari. La polygamie est pratiquée. Les femmes peuvent posséder des biens sans restrictions particulières.

Le domaine politique reste un domaine exclusivement réservé aux hommes.<sup>22</sup>

Bien que rien n'interdise la participation des femmes au processus politique, ce domaine est indiscutablement dominé par les hommes.

Il faut noter que la participation des femmes au processus démocratique au Togo est d'une importance capitale. Toutefois ces participations se font plus souvent sous des formes informelles ou parfois sous forme d'associations et d'organisations non gouvernementales, telle que le GF2D (Groupe de réflexion et d'action des Femmes, Démocratie et Développement) dirigé par Djonson Adjamagbo. À notre connaissance, il n'existe pas de femme dirigeant un parti politique ou occupant un poste important, même si on remarque la présence de certaines femmes dans différents gouvernements: dans le gouvernement togolais actuel de 22 ministres, il y en a deux femmes.<sup>23</sup>

Le Ministère de la Population, des Affaires sociales et de la Promotion de la Femme main dans la main avec les organisations indépendantes des femmes et les ONG affiliées, ont poursuivi activement leurs campagnes durant l'année 2007, pour sensibiliser les femmes à leurs droits.

---

22 Département d'Etat, Ambassade des Etats Unis à Lomé, rapport en 2006 sur la situation des droits de l'homme au Togo; source: <http://french.togo.usembassy.gov/rsdh2005.html>.

23 France, ministère des affaires étrangères, source: [www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo\\_833/togo\\_358/presentation-du-togo\\_1312/composition-du-gouvernement\\_1691.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/togo_358/presentation-du-togo_1312/composition-du-gouvernement_1691.html).

## 6 Annexe: Sources utilisées

- Togoforum N° 575 du 6 novembre 2006.
- Togoforum N° 136 du 7 août 2007.
- Comi Toulabour, «Togo, les forces armées togolaises et le dispositif sécuritaire», source: [www.letogolais.com/article.html?nid=2370](http://www.letogolais.com/article.html?nid=2370).
- [www.infostogo.de](http://www.infostogo.de).
- Etats Unis, Département d'Etat: rapport sur la situation des droits de l'homme au Togo, source: <http://french.togo.usembassy.gov/rsdh2005.html>.
- Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), rapport international 2007 sur la liberté de religion, source: <http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/refworld/rwmain?page=country&docid=46ee676bc&skipp=&coi=TGO>.
- Département d'Etat, Ambassade des Etats Unis à Lomé, rapport en 2006 sur la situation des droits de l'homme au Togo; source: <http://french.togo.usembassy.gov/rsdh2005.html>.
- Etats Unis, Département d'Etat, rapport en 2005 sur la liberté de religion au Togo, source: [www.state.gov/g/drl/rls/irf/2005/51500.htm](http://www.state.gov/g/drl/rls/irf/2005/51500.htm).
- Etats Unis, Département d'Etat, rapport en 2007 sur la situation des droits de l'homme au Togo, publié le 11 Mars 2008; source: [www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2007/100509.htm](http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2007/100509.htm).
- France, ministère des affaires étrangères: «Togo, Appui au Programme de Modernisation de la Justice (APJU)», source: [www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france\\_830/aide-audeveloppement\\_1060/politique-francaise\\_3024/instruments-aide\\_2639/fonds-solidarite-prioritaire-fsp\\_2640/projets-approuves-2006\\_16685/projets-approuves-par-pays\\_16686/togo\\_16730/appui-au-programme-modernisation-justice-apju\\_50228.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/aide-audeveloppement_1060/politique-francaise_3024/instruments-aide_2639/fonds-solidarite-prioritaire-fsp_2640/projets-approuves-2006_16685/projets-approuves-par-pays_16686/togo_16730/appui-au-programme-modernisation-justice-apju_50228.html).
- [www.republicoftogo.com](http://www.republicoftogo.com).
- [www.etiame.com](http://www.etiame.com).
- Amnesty International, rapport 2007 (AI Index: AFR 57/002/2007) intitulé: «Togo: je veux savoir pourquoi on a tué mon fils», source: [www.diastode.org/Droits/ai\\_57\\_002\\_2007.html](http://www.diastode.org/Droits/ai_57_002_2007.html).
- Jeune Afrique, Les guides Eco finances, Le Togo, source: [www.jeuneafrique.com](http://www.jeuneafrique.com).

- Ambassade de France au Bénin, mission économique:  
[www.missioneco.org/benin/](http://www.missioneco.org/benin/).
- [www.ufctogo.com](http://www.ufctogo.com).

## 7 Autres sources

- Central Intelligence Agency (CIA), the World Fact Book, Togo, source:  
<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/to.html>.
- Service de l'immigration, «Border and Immigration Agency», Informations sur les pays de provenance, Togo; publié le 5 février 2008, source:  
[http://www.ecoi.net/file\\_upload/1329\\_1203410657\\_242-1202293835-key-documents-togo-050208.pdf](http://www.ecoi.net/file_upload/1329_1203410657_242-1202293835-key-documents-togo-050208.pdf).
- Dégli, Jean Yaovi: Togo: à quand l'alternance politique? – Paris, L'Harmattan, 2007.
- Jean Yaovi Dégli, Togo: La tragédie africaine. Les espoirs déçus d'un peuple, Éditions Nouvelles du Sud, Ivry-sur-Seine, 1996.
- Amnesty International, Togo. Rule of Terror, source:  
[www.amnesty.org/en/library/info/AFR57/001/1999](http://www.amnesty.org/en/library/info/AFR57/001/1999).